



Gestion des conflits liés aux ressources naturelles : un module de formation pour améliorer la prévention et la médiation par les acteurs locaux

1. Répondre à un besoin de vulgarisation de la pratique du droit agro-pastoral

La soudure, particulièrement difficile chaque année en Mauritanie avec la raréfaction des ressources et la complexification des enjeux sécuritaires, est potentiellement génératrice de tensions sur l'accès aux ressources naturelles ; notamment entre éleveurs, agriculteurs et maraîchers.

L'application et la compréhension du droit agro-pastoral et hydraulique soulèvent souvent des problèmes d'interprétation suivant les acteurs. L'enjeu est de travailler avec les différents acteurs concernés, qu'ils soient autorités locales, élus, services techniques déconcentrés, organisations des producteurs agriculteurs et pasteurs sur la base de l'application pratique du droit dans les différentes situations concrètes de litiges agro-sylvo-pastoraux et hydrauliques.

Le module de formation proposé aux acteurs des territoires ruraux veut renforcer leurs capacités à faciliter la prévention et la gestion des conflits agro-sylvo-pastoraux et hydrauliques.



Il s'agit d'une formation pratique et opérationnelle, dessinée dans le cadre du RIMRAP recherche et formation piloté par la GIZ, et qui facilite une forme de vulgarisation de la pratique du droit à destination des communautés et des administrateurs locaux.

2. Le module de formation

Origine de la conception du module

Lors du diagnostic dans les régions sur la résilience de l'agriculture pluviale et du pastoralisme, la question des conflits d'accès aux ressources est ressortie comme un enjeu majeur (synthèse des diagnostics des ONG RIMRAP UE, 2018). Ce module de formation a été construit avec les acteurs pour

présenter une lecture très pratique des textes juridiques en regard des situations rencontrées sur le terrain par les acteurs concernés dans les zones où vivent des pasteurs, des agro-pasteurs et des agriculteurs. La pédagogie se base sur un examen collectif et inter acteurs des problématiques génératrices de conflits, en faisant le parallèle entre les faits observés, les pratiques des acteurs de la gestion de ces situa-

tions et enfin le contenu des articles correspondants dans les textes. Au-delà d'une première séquence qui s'apparente à une forme de clinique juridique, le module aborde les postures de médiation, les modes d'aménagement concertés et les schémas des espaces agro-pastoraux et de gestion permettant de prévenir les litiges à l'échelle locale.

L'animation du module nécessite de fait la mobilisation d'un juriste, expert en droit agro-pastoral et des ressources naturelles qui permet l'éclairage sur les textes et le volet clinique juridique pendant le module.

Objectifs attendus de ce module de formation

Au terme de la formation, les acteurs institutionnels chargés de la prévention et de la gestion des conflits sont capables de développer des actions de prévention et d'intervenir pour une gestion apaisée des conflits entre les usagers et favoriser la négociation et la conciliation dans l'application du droit rural agro-sylvo-pastoral et hydraulique.

Ci-après les compétences acquises par les participants à l'issue du module :

- Formuler la problématique des différents types de conflits locaux de son territoire ;
- Analyser les situations conflictuelles en se référant aux textes en vigueur ;
- Adopter la posture de médiateur dans les situations conflictuelles pour aboutir à la résolution et à l'apaisement des litiges ;
- Prendre les décisions et divulguer des conseils pour la prévention des litiges en cohérence avec les textes sur l'aménagement agropastoral et hydraulique (délimitations, organisations de gestion, mesures d'aménagements...).

Public cible visé par ce module inter-acteurs

Tous les acteurs concernés par la prévention et de la gestion des conflits agro-sylvo-pastoraux au sein d'un même territoire : éleveurs, agriculteurs, maires, conseillers municipaux, services techniques déconcentrés de l'Agriculture, de l'Élevage et de la délégation régionale de l'Environnement et du Développement durable, inspecteurs, responsables d'associations locales, imams, médiateurs locaux (Mouslih), parajuristes...

Quelques principes méthodologiques

Le module a été conçu collectivement dans le cadre d'un atelier inter-acteurs réunissant des personnes ressources, des OP, des ONG, représentants du ministère du Développement rural, des juristes, les formateurs de l'INAPFTP et de l'ENFVA, les chercheurs de l'ISET et du CNRADA.

Les participants ne sont pas considérés comme des apprenants, ils participent doublement à cet exercice de réflexion collective pragmatique sur une problématique complexe : en tant qu'acteurs bénéficiant de certains apports de la session du module, en tant qu'experts apportant chacun sa connaissance pratique de la réalité des faits et des pratiques qui sont des apports essentiels pour l'efficacité de ce module.

Chaque participant est convié, tout au long du déroulement du module, à questionner ses pratiques en lien avec sa propre part de responsabilité pour proposer sa propre feuille de route pour améliorer sa pratique de la prévention et de la gestion des conflits agro-sylvo-pastoraux.

Agenda et principaux éléments abordés par la formation

| | |
|-------------|---|
| Préparation | 2-3 jours de préparation par l'animateur-formateur et le juriste pour examiner précisément des situations représentant la diversité des problèmes d'accès aux ressources naturelles pouvant conduire à des conflits sur le territoire en question |
| Jour 1 | Types de conflits dans le territoire, pratiques des acteurs et législations nationales |
| Jour 2 | La médiation dans le territoire : quelles formes ? qui ? comment ? |
| Jour 3 | Aménager l'espace communal pour prévenir les conflits |
| Jour 4 | Élaboration d'une feuille de route par chaque participant en fonction de ses responsabilités dans la prévention et la gestion des conflits |
| Jour 5 | Partage des feuilles de route des participants, évaluation du module et clôture |

3. La vulgarisation du module et la formation d'animateurs par le projet

Dans le cadre du projet RIMRAP COPCO et de la valorisation des travaux du RIMRAP Recherche et formation, l'Iram a souhaité renforcer l'appropriation de cette approche de formation.

L'Iram a mis en œuvre cette formation à un niveau intercommunal sur 3 sites, et a formé 6 experts animateurs appelés à jouer le rôle de personnes ressources pour d'autres organisations qui veulent organiser ce type de formation. Ces animateurs devront toujours être accompagnés d'un juriste, puisque le module nécessite une interaction entre un juriste rural et un expert en gestion des ressources naturelles animateur du module.

La formation de cette équipe a été coordonnée par :

- Bernard Bonnet, formateur Iram, expert pastoraux et concepteur du module ;
- Brahim Ould Abdelkader, juriste rural, avec qui ce module a été expérimenté en 2019 et développé en 2021 dans le Gorgol ;
- Soulemagne Wagne, expert agropastoral du projet Rimrap Copco.

La formation des animateurs s'est déroulée suivant un processus d'apprentissage progressif à différents niveaux :

- La participation de chacun d'entre eux en tant que bénéficiaire du module (Kaedi, 2019) ;
- La formation à la coanimation du module avec un temps d'animation du module et un temps de renforcement de capacité (Sélibaby, 2022) ;
- 2 jours de renforcement à la compréhension des textes par le juriste (Kankossa, 2022) ;
- L'animation d'un module en tant qu'animateur (Kobeini, Selibaby, 2022).
- Un atelier bilan à l'issue de ce processus pour clôturer l'apprentissage

L'ensemble des documents associés à ce module sont disponibles sur demande (programme de travail, agenda détaillé, outils d'animation, textes de lois, budget type pour l'organisation du module, etc.).

Présentation de l'équipe

| Nom et prénom | Lieu de résidence | Contact |
|-------------------------|-------------------|---|
| Samba Fodie Dia | Guidimakha | ✉ sambadia05@gmail.com ☎ + 222 44 05 83 66 |
| Abdoul Amadou Diop | Guidimakha | ✉ diopabdoulamadou@gmail.com ☎ +222 44 27 58 57 |
| Harouna Camara | Guidimakha | ✉ camarasalimata@gmail.com ☎ + 222 44 77 22 08 |
| Hamadi Alhousseine Diop | Hodh El Gharbi | ✉ diopvieux50@yahoo.fr ☎ + 222 46 87 57 03 |
| Didde Med Abdoullah | Hodh El Chargui | ✉ mdidde@yahoo.fr ☎ + 222 46 64 24 64 |
| Kadijetou Saad Bouh | Assaba | ✉ onglccj36@gmail.com ☎ +222 36 30 36 87 |



4. Témoignages de quelques acteurs à l'issue du module

« Les procédures prévues par les textes sont des procédures de règlement à l'amiable par l'intermédiaire de médiateurs, et le passage devant les juridictions. Ces dernières ne sont pas forcément adaptées à nos réalités socio-économiques, en milieu rural notamment. Par exemple, un agriculteur qui perd une partie de sa production du fait de dommages causés par un bétail, il n'est pas approprié qu'il s'adresse à la juridiction. Cette procédure peut prendre des années, et elle est très onéreuse. Les modules sur la médiation ont été développés en ce sens et tendent à initier les gens à la médiation, bien moins compliquée sur le plan procédural et financier »

Brahim ould Abdel Kader
juriste mauritanien

« Nous n'avions jamais bénéficié d'une thématique de formation de ce genre. C'est un appui dont nous avons vraiment besoin, surtout dans le contexte à venir d'une soudure très difficile. Quelques jours après la formation un conflit terrien relativement grave a été réglé sans avoir eu recours au Procureur de la république, qui est sollicité en général dans ce type de conflit. Un consensus a été trouvé en discutant avec le Hakem et l'imam de la grande mosquée »

Mamadou Fodé Konaté
maire de la commune d'Arr
dans le Guidimakha.

« La formation va de pair avec les préceptes de l'Islam, qui exhortent les musulmans à être des Facilitateurs en toutes choses, particulièrement dans un contexte de conflit. C'est une initiative qui rappelle ces valeurs, en les appuyant sur les textes légaux de la Mauritanie »

Khassem Ould Yahya
imam de la mosquée de la
localité d'Arjar et participant
de la formation

